

Objectifs

- Souligner l'importance de la déclaration conjointe sur la relation bilatérale et la coopération en matière de pêches (qui aidera à rétablir la confiance mutuelle endommagée par la crise de 1995).
- Saluer la vigueur nouvelle de la relation bilatérale, en particulier au niveau des investissements croisés.
- Promouvoir et fortifier la coopération et la concertation sur les grands dossiers internationaux.
- Encourager les consultations lors de la présidence espagnole de l'Union européenne en janvier 2002 et du Sommet du G7/G8 au Canada en 2002.